



Procès-verbal
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
De la Commune de BRISCOUS

Séance du 16 janvier 2025

Publié sur le site internet : 18/04/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 10/01/2025

Affichée le 10/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq le seize du mois de janvier à 18h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscous s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal JOCOU Président.

Présents : Marie DASSÉ, Joséphine HILLON, Pascal JOCOU, Isabelle LABBAT, Annie LAGRENADE, Patricia LARRONDE, Annie LARROUTURE, Jorge RAMIREZ, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS.

Absents ou excusés : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Patricia LARRONDE

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2024.

1/ Prestation de gestion des dossiers d'allocation chômage

2/ Demande de secours

3/ Questions diverses :

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2024.

Approuvé à la majorité.

Pour : 10

Contre : 1 (Véronique SANCHEZ)

.../...

DCA 01 : Prestation de gestion des dossiers d'allocation chômage

M. Le Président expose aux membres du Conseil d'administration que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 20 janvier 2025.

Invité à délibérer le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion à compter du 20 janvier 2025 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention jointe à la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

DCA 02 : Demande de secours

M. le Président présente au Conseil d'administration une demande de secours exceptionnel formulée par l'assistante sociale du secteur dans les termes suivants :

Mme est âgée de 26 ans et travaille depuis plusieurs années dans divers domaines ; aide à domicile, secrétariat ou garde d'enfants. Elle est locataire d'un logement social qu'elle occupe seule depuis septembre 2023.

Depuis plusieurs années, elle est autonome car ses parents n'ont pas la capacité de lui apporter un soutien financier.

Depuis le mois d'août 2024, elle a débuté une formation en alternance pour passer le CAP Petite Enfance, au centre de Formation pour Adultes de Bayonne. Elle a trouvé un employeur à 30 minutes en voiture de son domicile et si rend 4 jours par semaine.

Mme sollicite parfois le service social départemental pour faire le point, notamment sur ses droits. Elle est rigoureuse dans sa gestion financière. Elle est à jour de toutes ses charges et essayer tant bien que mal, d'épargner pour des imprévus financiers.

Au mois d'octobre, elle a fait face à des frais de réparation de son véhicule et a déboursé 220 € de son épargne. Elle a également eu des frais de santé, 70 € à sa charge complète. Elle a traversé une période de fragilité en lien notamment à l'annonce de la maladie de sa mère, actuellement en fin de vie. Mme à eu quelques jours d'arrêt maladie, ce qui a engendré une baisse de ses revenus.

Actuellement elle a à nouveau des frais importants de réparation du véhicule à réaliser (une hernie dans son pneu nécessite le remplacement des 2 pneus) : le changement des pneus et des amortisseurs. Afin qu'elle puisse se maintenir dans l'emploi, ces réparations sont essentielles.

.../...

Depuis fin août, Mme a des revenus assez corrects. Ils lui permettent de payer toutes ses charges courantes, ses frais alimentaires, son essence. Elle a réussi à épargner de l'argent qui lui a permis de faire face à des frais de réparations du véhicule.

Aujourd'hui, elle se retrouve à nouveau, peu de temps après, dans l'obligation de faire des réparations de son véhicule mais Mme n'a plus les fonds financiers nécessaires.

Les frais sont à hauteur de 972.81 € TTC.

Sur ce montant, les frais de changements des rétroviseurs ne sont pas prioritaires et Mme les prendra à sa charge dès que sa situation financière le permettra.

Ainsi l'assistante sociales sollicite une aide financière exceptionnelle à hauteur de 672 € TTC qui correspond au changement des 2 pneus et des amortisseurs.

Sur ce montant elle sollicite un co financement auprès de :

- Le Secours Catholique à hauteur de 150 €
- La Croix Rouge à hauteur de 150 €
- La Semaine de la bonté à hauteur de 200 €
- **Le CCAS de Briscous à hauteur de 172 €**

Invité à délibérer le Conseil d'administration à l'unanimité :

EMET un avis favorable à cette demande, le montant de l'aide sera versé au garage

Annie LARROUTURE : Confirme que le secours catholique a été également sollicité.

Isabelle LABBAT : Etonnée de la réception de ces dossiers. Beaucoup de personnes fréquentant les restos du cœur sont également suivies par des assistantes sociales qui ne sollicitent pas les CCAS.

Pascal JOCOU : Un budget annuel est prévu pour ces demandes sur le budget du CCAS, budget qui est financé par une subvention du budget communal.

3/ Questions diverses

- **Menu du repas des séniors** :

La date est fixée au 23/03/2025.

Un menu a thème a été proposé par la cheffe de cuisine et son équipe qui a été validé par le Conseil d'administration du CCAS.

Fin de séance : 19h10.

La secrétaire de séance

Patricia LARRONDE



C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34

Le Président,

Pascal JOCOU

